



Association CULTe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maison des Associations à Ramonville
12 mai 2018 15h

Compte-rendu

Membres du Conseil d'Administration Présents :

- DODIN Jean-Daniel Vice-Président
- ESTREM Pierre Administrateur
- DELOISON Guy Président
- MAURETTE Jean-Jacques (Trésorier adjoint)
- BLANDY Alain (Trésorier)

Membres du Conseil d'administration absents :

- PETIT Hélène (Secrétaire)

ORDRE DU JOUR

- *Point sur les adhésions*
- *Point sur les finances*
- *Mise en oeuvre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données).*

➤ Ouverture de la séance à 15h.

➤ Point sur les adhésions :

Le CULTe compte à ce jour 18 membres, dont une personne morale (le PIC) et un membre d'honneur (Franz Albert Van den Bussche).

Claude DUPOUY a fait connaître officiellement sa décision de démissionner de son mandat d' élu au Conseil d'Administration à compter du 10 mai 2018. La Préfecture en sera avisée par le Président.

Claude ayant été élu pour deux ans le 3 mars 2018, conformément à ce que permettent les statuts, le CA va procéder à son remplacement. Un appel à candidature va être transmis aux autres membres prochainement.

➤ Point sur les finances :

Le paiement de la cotisation à l'April reste à faire.

Le 22 avril 2018, le Président a transmis comme elle l'avait demandé à l'agence bancaire les coordonnées de deux signataires supplémentaires pour le compte du CULTe. Depuis pas de nouvelles. Le Vice-Président se charge d'en savoir davantage.

Pour la somme de 10€ représentant les frais d'activation, le Président rappelle que le CULTe pourrait bénéficier d'une carte sim pour alimenter un téléphone portable avec un abonnement téléphonique gratuit de 2 heures. Cela permettrait d'être joint directement par le public, ce numéro étant reporté sur le site ainsi que sur l'annuaire de la Mairie. Le Vice Président explique la situation actuelle en ce qui concerne les liaisons par le téléphone : le numéro actuel aboutit à un répondeur, et les messages déposés sur la boîte vocale lui sont automatiquement retransmis par mail. En fait les appels sont très rares (deux ou trois par an). Dans l'immédiat les messages vocaux par mail seront retransmis sur l'adresse « president.culte31@free.fr ».

Pas de décision pour le moment en ce qui concerne l'activation d'une ligne téléphonique GSM Free, en particulier le temps de savoir si l'on peut bloquer les appels afin de ne pas prendre le risque de dépasser le forfait gratuit de deux heures.

➤ **Mise en œuvre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données :**

Etudiée pour la première fois en conseil d'administration, la nécessité de mettre en œuvre la RGPD a donné lieu à de nombreux échanges, le Président ayant rappelé brièvement ce qu'est la RGPD. Un document de synthèse avait été déjà transmis en pièce jointe à la convocation pour le présent conseil d'administration.

Différents thèmes ont été abordés :

- Utiliser des mots de passe collectif (ex : accès pages CA sur le site du CULTe) ne représente t'il pas un risque ?
- Dans quelle conditions la liste des membres doit-elle être accessible dans "Galette" ? Il y a désaccord sur le fait de rendre apparent de façon systématique le mail de chaque adhérent :
 - Soit c'est la tradition au CULTe et c'est ce qui permet les échanges entre membres.
 - Soit c'est une donnée sensible dont la communication systématique doit être formellement voulue.
- Les listes de distribution sont également concernées, en particulier linux31, liste de distribution publique, accessible aux non-membres et qui ne fait l'objet d'aucune modération par le CULTe. Le vice-président, gestionnaire de la liste, précise que les adresses mails des expéditeurs sont cachées dans les entêtes des messages, mais les adresses sont visibles si elles apparaissent dans le corps des messages (ex : dans les signatures). Il est possible au gestionnaire de les faire disparaître manuellement, ou d'effacer des mails, mais cela demande du temps et n'est pas nécessairement déontologiquement acceptable.
- Chiffrage des données de « Galette » : le vice-président à posé la question au PIC.
- La question est posée de savoir si « Galette » permet des échanges de mails entre membres, ce qui pourrait être un gage de confidentialité. A voir avec le PIC.
- Il pourrait être rappelé aux membres qu'ils ont toujours la possibilité de créer une adresse mail spécifique pour leurs échanges avec la liste linux31.
- Il est nécessaire qu'une autorisation formelle de détenir les données soit donnée par chaque membre.
- Il va falloir rédiger un « dossier d'inscription » plus qu'un « bulletin d'admission », puisqu'il faudra motiver aux yeux des membres la nature des données demandées, les conditions de leur exploitation, par qui elles sont visibles, leur devenir après qu'ils aient quitté l'association etc... Cela ne rentrera pas dans une feuille A4.

Mise en œuvre :

- Le Président va commencer à réaliser une ébauche de dossier d'inscription, dont le fond ne sera bien sûr pas définitif, n'étant pas validé par le CA. Au moins aurons-nous avancé sur la forme.
- Le Vice-Président va travailler sur la question de la liste linux31, en particulier pour préparer un projet de texte d'avertissement qui cadrera l'utilisation de la dite liste.
- Le Président va se rapprocher d'Hélène PETIT pour les questions concernant les capacités de "Galette".

La séance est levée à 16h30.

Guy Deloison, Président du CULTe.